



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 132544

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli attire à nouveau l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la situation des sages-femmes qu'il lui a déjà soumise en juin dernier dans une question écrite n° 110 508. En effet, les membres de l'Association nationale des étudiants sages-femmes (ANESF) militent depuis longtemps pour une intégration de leurs études au sein de l'université afin de pouvoir bénéficier d'une réelle politique de recherche et de formation continue. La mise en place d'une formation à l'université permettrait, en outre, aux étudiants sages-femmes de mutualiser des enseignements avec les trois autres filières médicales universitaires (médecins, pharmaciens, dentistes) et d'insuffler une connaissance réciproque du métier de l'autre. Une telle intégration contribuerait, enfin, à former des professionnels toujours plus compétents et à assurer une prise en charge de qualité des femmes enceintes ou non et des nouveau-nés. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire part de sa position sur ces revendications qui ont été récemment prises en compte dans la proposition de loi n° 4134.

Données clés

Auteur : [M. Henri Emmanuelli](#)

Circonscription : Landes (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132544

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2012, page 3462

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)